

Rédigé par : Thierry PERCIE DU SERT

Date : 28 octobre 2016

Version :

PROJET / THEME	
<p><b>Objet de la réunion :</b> Visite Comité technique refuge de Venasque  <b>Date :</b> lundi 17 octobre  <b>Lieu :</b> Site du refuge de Venasque</p>	
<p><b>Participants présents :</b>            BASSERAS Xavier, CAF Toulouse            BASTIE Jean Pierre, Commune de Luchon            LUPIAC Claude, Commune de Luchon            BUNEL Thomas, CGET            GAYRAL Anne, CDT Haute Garonne            GARRIGUES Guilhem, CAF Toulouse            LAFOSSE Lionel, FFCAM            LEHIMAS Pierre, DREAL Occitanie            MELLAC Alice, Région Occitanie            PERCIE DU SERT Thierry, SPL ARPE            SAVARIN Chloé, Communauté de Communes du Pays de Luchon            THIERY Bruno, CAF Toulouse            TRESARRIEU Guillaume, CAF Toulouse</p>	<p><b>Excusés :</b>            ARAUZ Christian, DDT 31            MERCIER Sophie, CRT            RIQUET Philippe, Conseil Départemental Haute Garonne            BROUSSET-DEHAY Véronique, Conseil Départemental Haute Garonne            MICOUD Jean, CDT Haute Garonne            VAN ANDRIGA Stéphane, CAUE Haute Garonne            BOLAND Pauline, PETR du Pays Comminges Pyrénées            GUYOT Mathilde, PETR du Pays Comminges Pyrénées</p>
<p><b>Objectifs de la réunion :</b> Visite du refuge de Venasque et son site,</p>	
<p><b>Ordre du jour :</b> Echange entre les partenaires sur le projet de modernisation / rénovation,</p>	
<p><b>Documents distribués en séance :</b> Fiche de cadrage v0</p>	<p><b>Documents joints au compte-rendu :</b> Fiche de cadrage v2 pour compléments d'information</p>

## Relevé des échanges

### 1) Rappel de la situation géographique du Refuge de Venasque :

Le Refuge de Venasque se situe sur la Commune de Bagnères de Luchon, à proximité des lacs de Boum qui alimentent le ruisseau du Port de Vénasque et ensuite la Pique. Il est au milieu d'un ensemble d'hébergements de montagne et transfrontalier : les Hospices de France et Benasque et le Refuge de la Rencluse.

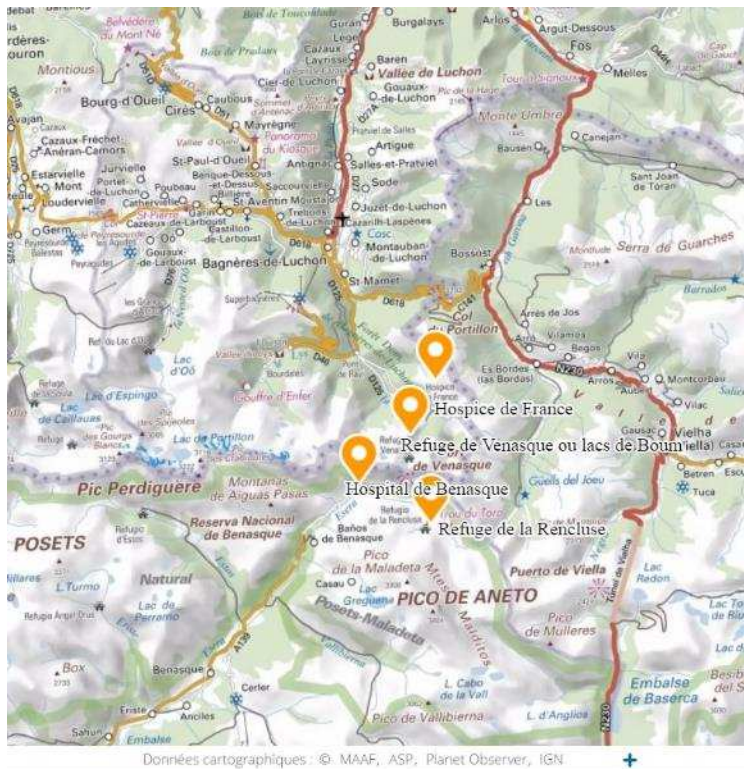


Figure 1: Situation du refuge de Vénasque

Ce refuge bénéficie d'une position transfrontalière intéressante : accès au Massif de l'Aneto depuis la France et il est à proximité direct du cheminement de la Route 3404 qui relie les vallées de Luchon et de Benasque. Ce cheminement est issue d'un travail de longue date entre les collectivités des deux vallées (Communes de Bagnères de Luchon et de Benasque, Région Occitanie et Aragon) et a bénéficié de programmes financiers européens successifs (Interreg, POCTEFA).

## 2) Positionnement du nouveau refuge :

Le Comité technique a examiné et visualisé sur place la proposition d'emplacement du nouveau refuge :

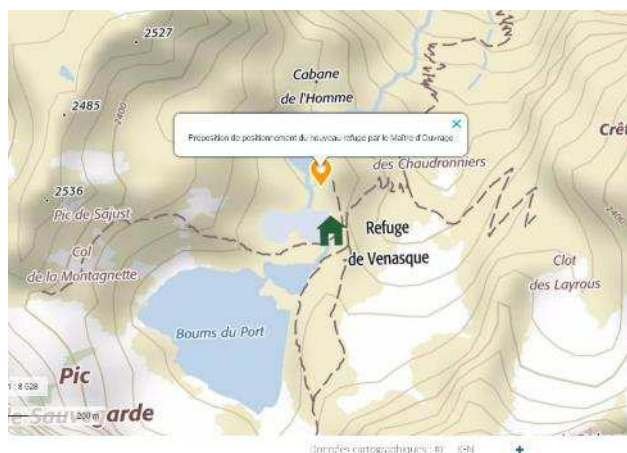


Figure 2: Proposition d'implantation du nouveau refuge

Figure 3: Comité technique sur l'emplacement proposé

Le maître d'Ouvrage (FFCAM / CAF Toulouse) propose de déplacer l'implantation du nouveau refuge d'environ 80-100 m au nord de l'ancien refuge (Cf. Figure 5 / Annexes) en restant rive droite des Bouds du port (lacs), à l'abri d'une butte herbeuse située à l'est, facilitant ainsi son intégration dans le site. Il offrira une belle vue sur les crêtes et sommet du Sauvegarde (Cf. Figure 4 / Annexes).

## 3) Etat et analyse de la situation du refuge actuel :

Après un bref rappel historique des différentes phases d'activités du refuge par le Maître d'Ouvrage, les membres du comité technique constate la rusticité de l'accueil actuel (Cf. Figures 6, 7, 8 et 9 / Annexes) qui ne peut se faire actuellement sans ajout d'équipements extérieurs : tentes marabouts et tables, on peut comprendre aisément la précarité de cet accueil lors de mauvaises conditions météorologiques couplé à l'altitude (2200m).

Le Gardien dresse la situation de la fréquentation : 300 passages journaliers en aout, une grande majorité de randonneurs en famille qui vont au Port de Vénasque, une bonne partie faisant le tour du massif du pic de la Mine depuis l'hospice de France par les Port de Vénasque-la Picade-Pas de l'Escalette. Le refuge actuel propose 12 places + 8 couchages en tente Marabout, il estime que la demande potentielle de nuitée pourrait être de 30-40 personnes par jour en pleine période estivale. Actuellement, la demande est forte pour les repas de midi et les gouters.

Pour le Maître d'Ouvrage et la commune de Bagnères de Luchon, il est vraiment nécessaire de reconsidérer son aménagement et sa mise à niveau par rapport aux offres des autres hébergements de montagne de ce secteur pyrénéen. La typologie du public qui le fréquente, a fortement évolué depuis les 2 dernières décennies et comme les autres programmes de restauration des refuges pyrénéens, ce projet doit permettre de répondre de manière satisfaisante aux nouvelles attentes de la fréquentation touristique pyrénéenne, de la vallée de Bagnères de Luchon, du département de la Haute Garonne et de la Région Occitanie.

## 4) Approche réglementaire du site et Document d'Urbanisme de la Commune de Bagnères de Luchon :

### a) Situation vis-à-vis du Site classé :

Le refuge se trouve dans les sites classés de l'hospice de France (arrêté ministériel du 18 novembre 1991) et des quatre lacs du port de Vénasque et leur déversoir (arrêté ministériel du 19 juin 1931) et en zone Natura 2000.

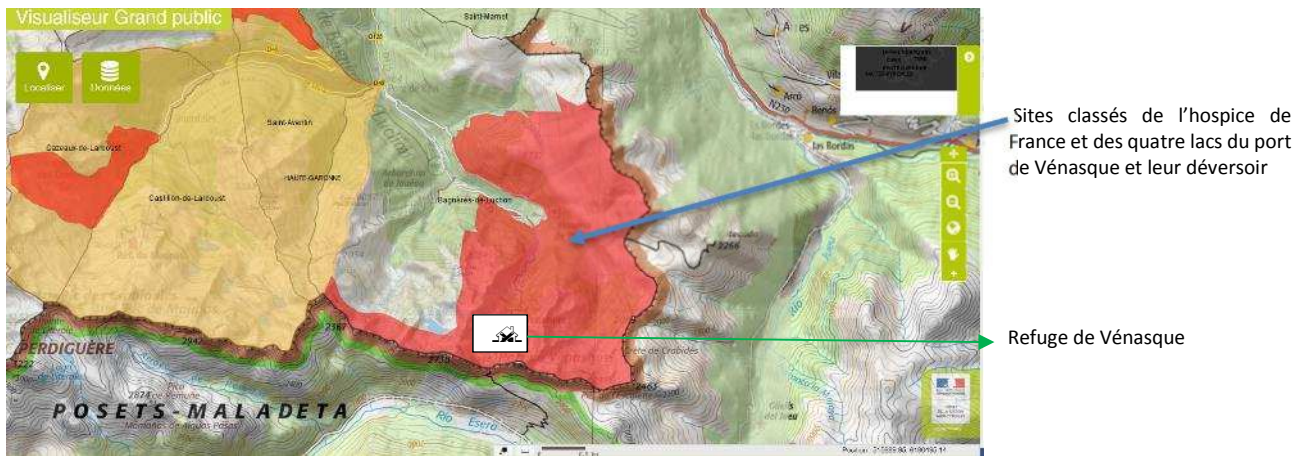


Figure 4: Extrait Carte Mip Geo sur les sites classés de Midi Pyrénées

La situation du refuge actuel et du futur projet a amené une discussion au sein du comité technique vis-à-vis du site classé :

Le représentant de la DREAL a indiqué qu'il était favorable à la proposition du lieu d'implantation pour le futur refuge (Cf. Figures 2 & 3). Néanmoins il lui apparaît fortement souhaitable de démolir l'actuel refuge qui est un bâtiment sans valeur architecturale particulière. Cette démolition améliorerait la qualité paysagère du site.

Le CAF de Toulouse a exprimé son souhait de garder l'ancien refuge pour répondre à la problématique du volume recueil car cela éviterait de l'intégrer dans le nouveau bâtiment, situation pour lui, qui peut avoir des avantages en terme de cout et vis-à-vis des pratiquants en cas d'incident.

En conclusion des échanges sur ce sujet : il est demandé d'étudier dans le programme l'intégration du volume recueil dans le nouveau refuge et de voir avec le futur Maître d'œuvre sa meilleure adaptation dans le nouveau bâtiment.

Le nombre de 35 couchages dans le nouveau refuge paraît une base intéressante pour l'ensemble des membres du Comité technique. Compte tenu de l'amélioration radicale vis-à-vis de l'accueil que va apporter le nouveau refuge, du potentiel de fréquentation du massif transfrontalier qui devrait être plutôt en augmentation et de l'importance des démarches administratives pour les autorisations en site classé, les membres du comité propose au Maître d'Ouvrage de présenter un projet d'emblée avec les bons volumes, avec deux phases : une phase principale basée sur 35 couchages et une phase optionnelle à prévoir dans le projet architectural qui permettrait de porter éventuellement à moyen-long terme la capacité à 50 couchages.

**b) Situation vis-à-vis du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bagnères de Luchon :**

Le secteur des Boum se situe actuellement en zone Ne du PLU correspondant à un secteur de protection des eaux de source. En conséquence, pour permettre l'implantation du nouveau refuge, une procédure de révision allégée du PLU sera nécessaire pour la création d'un Stecal (prévue à l'article L151-13 du code de l'urbanisme).

De même, tel que mentionné par le MO dans son projet de fiche de cadrage, il convient de bien veiller que ce projet de reconstruction du refuge soit bien intégré dans le SCoT Comminges dont l'élaboration est en cours. Cette intégration est importante vis-à-vis de la procédure UTN.

5) Proposition de calendrier pour la préparation et la mise en œuvre du projet :

Les membres du Comité technique et les représentants du Maître d'Ouvrage propose le calendrier prévisionnel suivant pour préparer les différentes phases du projet, il sera affiné au fur et à mesure de l'avancement des différentes procédures :

Janvier 2017	Préparation du document programme par la FFCAM et le CAF de Toulouse / Finalisation et transmission de la fiche de cadrage
Février 2017	Réunion du Comité technique pour préparer les préconisations des partenaires / Validation et transmission au MO
1° trimestre 2017	Préparation de la procédure de révision allégée du PLU pour la création d'un Stecal
2° trimestre 2017	La commune saisie l'Etat pour le lancement de la procédure UTN > Dépôt du dossier fin 2017 > Accord UTN printemps 2018
Mi 2018	Dépôt du Permis de construire > Instruction sur 4 à 5 mois <i>Suffisamment en amont du dépôt du permis de construire, il serait utile d'organiser une réunion avec le maître d'ouvrage, son maître d'œuvre, l'ABF, la DREAL, le CAUE et l'ARPE pour amender, si nécessaire, le projet notamment afin d'avoir une intégration paysagère la meilleure possible.</i>
Printemps 2019	Début des travaux

Vues complémentaires de la proposition d'implantation du nouveau refuge :



Figure 5: Site d'implantation proposé du nouveau refuge / Vue sur Pic Sauvegarde 2737 m



Figure 6: Ancien refuge vu depuis le site proposé pour le nouveau refuge

Etat des lieux du refuge actuel :

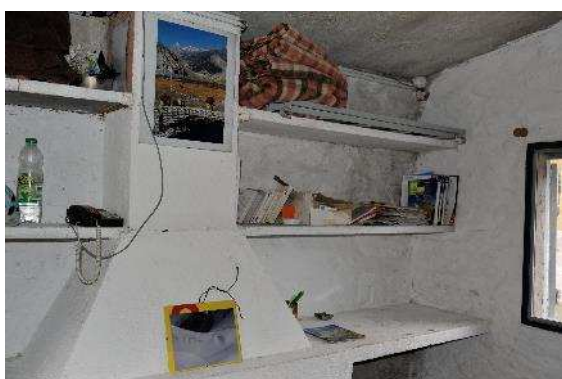


Figure 7: Salle d'accueil (unique) des randonneurs avec 2 niveaux de couchages



Figure 8: Cuisine et lieu de travail du gardien (exigu), sans communication interne avec la pièce d'accueil des randonneurs



Figure 9: Vue de l'aménagement extérieur et des plates formes d'accueil des tentes Marabout

